



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gironde

éducation
nationale

A Tabanac, le lundi 14 mars 2022

Ecole primaire Paul Jacquet
Adresse : 555 route du Moulin à vent
33550 TABANAC
Tél : 0556672350

Directrice : Madame Demarquez

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Du mardi 8 mars 2022 de 18h à 20h

Participants

| Nom | Fonction | Présents | Excusés |
|-----------------|-------------------------------------|----------|---------|
| Mme Goga | Maire | x | |
| Mr Berthou | Inspecteur de l'Éducation Nationale | | x |
| Mme Spariat | Enseignante | | x |
| Mme Aït Taleb | Enseignante | | x |
| Mme Berthet | Enseignante | x | |
| Mme Guerineau | Représentante des parents d'élèves | | x |
| Mme Bouguet | Représentante des parents d'élèves | | x |
| Mr Godiveau | Représentant des parents d'élèves | x | |
| Mme Schorestene | Représentante des parents d'élèves | | x |
| Mme Faurie | Suppléante | x | |

**INSPECTION DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE SUD-ENTRE-
DEUX-MERS**

Téléphone : 05 57 57 35 38

Mél : ce.0333384z@ac-
bordeaux.fr

**43 RUE CAZEAU CAZALET
33410 CADILLAC**

PROCES VERBAL

Point n°1 : Parcours de l'élève (bilan intermédiaire des APC et des dispositifs d'aide)

L'ensemble des dispositifs particuliers d'aide (différenciation pédagogique, APC, PPRE, PAP, PPS, aides extérieures...) doivent permettre d'adapter au mieux le parcours scolaire des élèves en difficulté et leur permettre de progresser à leur rythme.

En GS-CP : 2 élèves en difficulté de lecture suivent le dispositif des APC ; ils s'entraînent à la lecture de syllabes et de mots, et préparent également les futures lectures de la classe. Un dossier de demande d'AESH (accompagnant pour des élèves en situation de handicap) a été constitué pour une élève de CP ayant des troubles de l'attention.

1 élève est accueilli en inclusion scolaire le lundi et le vendredi dans la classe avec une AESH pour l'accompagner sur ce temps de scolarisation en milieu ordinaire.

1 élève reste très perturbateur au sein de la classe, l'absence de la psychologue scolaire depuis le début de l'année scolaire n'a pas permis une prise en charge de cet élève (bilan).

En CE1-CE2 : 4 élèves suivent le dispositif des APC pour renforcer leurs compétences en lecture et 2 d'entre eux ont également un suivi orthophonique à l'extérieur. Ils bénéficient également tous d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative).

Une procédure d'appel sur un dossier de demande d'AESH a été faite pour un élève de CE2 ayant des troubles du comportement.

En CM1-CM2 : 3 élèves de CM1 suivent les APC qui ont pour objectif de renforcer leurs compétences en lecture et en production écrite. 2 d'entre eux ont également un suivi orthophonique.

2 élèves de CM2 bénéficient d'un PAP (Plan d'accompagnement personnalisé). Plus spécifique que le PPRE, ce document est rédigé par le médecin scolaire en s'appuyant sur les bilans psychologique et orthophonique de l'élève, il est généralement utilisé pour les pathologies dites « Dys » (dysphasie, dyslexie, dysorthographe, dyscalculie).

Point n°2 : Projet et vie de l'école (projets de classe et d'école, actions pédagogiques, liaison inter cycles)

2.1 Les projets pédagogiques

Cette année comme les années précédentes, les 4 classes travaillent autour d'un projet commun en Arts visuels, le thème est « Les univers d'auteurs de la littérature de jeunesse ». L'ensemble des productions des élèves donnera lieu à une exposition en fin d'année.

Toutes les classes de l'école suivent le dispositif « Plan Français » organisé par la circonscription : ce plan alterne des journées de formation avec d'autres enseignants du secteur exerçant dans le même cycle que chacune des enseignantes et des séances en Co intervention avec un conseiller pédagogique dans chacune des 4 classes.

2.2 Sorties

Pour la période 5, les classes de maternelle et des GS-CP envisagent une sortie sur Bordeaux en 2 temps : une première activité le matin sous la forme d'un rallye des sens au Jardin Public (en autonomie avec dossier pédagogique fourni par les classes citadines) et l'après-midi la visite de l'exposition « Tous les bébés » au Muséum d'histoire naturelle. Le fait d'organiser cette sortie par le biais des classes citadines permet d'obtenir un tarif intéressant pour le bus scolaire (1,50€ par élève transporté soit 64.50€ + un forfait de 15€ solidarité versé aux PEP) soit un montant total de 79,50€

au lieu de 375€.

Les classes des CM et des CE, quant à elles, seraient intéressées par une sortie sur Bordeaux au Musée d'Aquitaine autour d'une période historique qui aura été travaillée dans les 2 classes dont 3 qui font l'objet d'une animation dans ce Musée : « L'époque gallo-romaine », « Bordeaux et sa région au Moyen-Age », ou « la Préhistoire et Protohistoire ».

2.3 Fêtes

En raison de l'allègement des mesures sanitaires au sein des établissements scolaires, les enseignantes proposent **d'organiser une journée Carnaval le vendredi 15 avril** avant les vacances de Printemps. Le thème serait les personnages de conte en lien avec les lectures faites en classes. Cette journée débiterait le matin par des ateliers pâtisseries dans chaque classe et l'après-midi au moment de la récréation les élèves dégusteraient leurs préparations et se déguiseraient.

De même, les enseignantes envisagent de préparer **un spectacle de fin d'année autour des danses traditionnelles et danses en général au mois de juin**. L'organisation de cette journée comprenant un temps de jeux, un goûter, le spectacle, et le repas est très lourde. L'équipe enseignante souhaite alléger celle-ci en faisant appel à l'association des parents d'élèves pour s'occuper des temps d'installation et du repas.

2.4 Liaison école-collège

L'enseignante de la classe des CM1-CM2 est ce jour en réunion avec les autres enseignants du secteur ayant des CM2 ainsi qu'avec des professeurs du collège de Cadillac. Cette rencontre permet d'organiser les temps de liaison (dates, contenus) de cette année scolaire et préparer l'entrée au collège des futurs 6^{èmes}.

Point n°3 : Fonctionnement de l'école (bilans intermédiaires sur la coopérative scolaire, sur la sécurité, sur les travaux, budget mairie)

3.1 Budget coopérative scolaire et mairie

Le budget de la coopérative scolaire est de 1466, 22€. D'habitude environ 800€ sont gardés en vue de l'organisation de la fête de l'école et le reste est utilisé pour des achats de petit matériel, pour les sorties, et pour les différents projets.

Le budget mairie reste le même depuis plusieurs années et s'élève à 5000€ pour les 4 classes, ce qui est un budget confortable. Environ 1000€ sont réservés aux sorties et spectacles, le reste est réparti au prorata du nombre d'élève par classe. Cette année, la commission école qui se réunissait 2 fois par an pour voter et valider le budget alloué disparaît au profit d'une ligne comptable dans le budget global de la Mairie. Cette modification de gestion n'entraînera pas de changement sur le montant du budget dédié à l'école.

3.3 Sécurité

L'ensemble des classes a réalisé 2 exercices de prévention en matière de sécurité : un exercice « alerte incendie » et un exercice « attentat-intrusion » au mois de septembre qui se sont bien déroulés. Il reste encore 2 exercices à réaliser avant le 15 avril (alerte incendie et confinement en cas de « risque majeur » - nucléaire, transport de matière dangereuse, tempête-)

Point n°4 : Organisation de la rentrée 2022

Les prévisions au niveau des effectifs sont légèrement à la baisse, nous sommes pour le moment sur un effectif total de 87/88 élèves (au lieu de 91 cette année) dont la répartition serait la suivante : 22/23 PS-MS, 20 GS-CP, 20 CE1-CE2 et 25 CM1-CM2.

Point n°5 : Mairie /APS

Les ATSEM qui interviennent sur le temps méridien sont assez satisfaites de la nouvelle organisation avec une personne en plus à la cantine qui gère la distribution des repas aux élèves et leur laissent plus de temps pour la surveillance des élèves entre les services.

Concernant l'APS, elles sont ravies du nouveau directeur qui assure une bonne gestion des élèves et de l'organisation ce qui n'était pas le cas l'année dernière.

Point n°6 : Questions diverses

L'école envisage-t-elle d'organiser une classe découverte ? Le budget que nécessite une classe découverte sur 3 jours avec 2 nuitées par exemple reste très élevé (environ 50€ par jour et par élève au moins cher + bus aller-retour environ 500€). Il faudrait donc demander une participation aux familles d'au moins une cinquantaine d'euros pour que la Mairie et la coopérative scolaire puisse financer cette sortie avec nuitées. Cette sortie se ferait dans un centre d'accueil du département. L'enseignante des CE1-CE2 serait éventuellement d'accord pour encadrer cette sortie.

Les horaires décalés d'entrée et de de sortie vont -ils être supprimés ? Non, pas cette année car ils sont inscrits au règlement intérieur de l'école et que celui-ci est modifié lors du 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire suivante.

Les enseignantes de chaque classe abordent-elles la guerre en Ukraine ? L'enseignante des CM1-CM2 a abordé plusieurs fois le sujet avec ses élèves qui sont très demandeurs d'informations sur ce sujet. Les autres enseignantes répondront aux questions à ce sujet s'il y en.

**PROCHAIN CONSEIL D'ÉCOLE : MARDI 14 JUIN
2022.**

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance, Madame Berthet.

La directrice, Madame Demarquez.